

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ÉTONNANTS VOYAGEURS 2022

PRINCIPE DU CONCOURS

Article 1 :

Dans le cadre du Festival international du livre et du film «Saint-Malo Étonnants Voyageurs» qui aura lieu du 4 juin au 6 juin 2022 à Saint-Malo, un concours de nouvelles est organisé pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, avec l'agrément du ministère de l'Éducation nationale. Un recueil des meilleures nouvelles sera édité grâce au soutien de la MGEN.

- Le principe du concours consiste à imaginer une nouvelle de deux à quatre pages, à partir d'un des deux sujets proposés par Jean-Philippe Jaworski. Les meilleures nouvelles seront récompensées à la suite de deux phases de sélection.

Article 2 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans (11 ans révolus et moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2022) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM, ou bien scolarisés dans un établissement dépendant du Ministère français de l'Éducation nationale (collèges et lycées français à l'étranger inclus) .

- Une dérogation pourra être accordée aux élèves de 6^e âgés de moins de 11 ans au 1^{er} janvier 2022 et aux élèves de plus de 19 ans scolarisés dans l'enseignement secondaire. Elle est à demander par mail à concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com et à joindre impérativement à la nouvelle.

- La participation au concours est strictement individuelle : aucune nouvelle écrite collectivement ne pourra être retenue.

INSCRIPTION

(jusqu'au 1 mars 2022)

Article 3 : Modalités

- Il est indispensable pour chaque candidat souhaitant participer de s'inscrire individuellement. Le formulaire d'inscription est accessible sur le site du festival : www.etonnants-voyageurs.com (rubrique Jeunesse > Concours de nouvelles).

- Le formulaire d'inscription permet également aux enseignants d'inscrire des élèves, avec leur propre adresse e-mail. La rédaction de la nouvelle devra cependant rester strictement individuelle.

- Une adresse e-mail valide pendant toute la durée du concours sera exigée.

- La date limite d'inscription pourra être reportée de quelques jours sur décision de l'association organisatrice.

Article 4 : Confirmation de l'inscription

- Chaque candidat inscrit sur le site internet recevra immédiatement sur son adresse e-mail une confirmation de son enregistrement ainsi qu'un numéro d'inscription. Ce numéro sera indispensable pour envoyer la nouvelle. Toute nouvelle reçue ne comportant pas de numéro d'inscription ne sera pas considérée comme valide.

- Tout numéro d'inscription est strictement individuel. Aucun échange ni aucune cession de numéro entre candidats ne sera possible.

ENVOI DE LA NOUVELLE (jusqu'au 10 mars 2022)

Article 5 :

Les textes devront être envoyés le **10 mars 2022** au plus tard, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Concours de nouvelles
Festival Étonnants Voyageurs
24, avenue des Français Libres
35 000 Rennes

Les candidats résidant dans les DOM/TOM ou à l'étranger peuvent les envoyer par voie numérique à l'adresse suivante :
concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com

Modalités d'envoi :

Le candidat devra envoyer une enveloppe comportant :

- 2 exemplaires distinctement séparés (agrafer un seul sur les deux) de la nouvelle écrite pour le concours.

- d'un (seul) exemplaire de la page de garde (disponible en téléchargement sur le site internet du festival www.etonnants-voyageurs.com, rubrique Jeunesse > Concours de nouvelles dûment complétée et signée par le représentant légal du candidat.

- d'une dérogation si le candidat ne remplit pas les conditions d'âge réglementaires (cf. art. 2)

Attention : Tout envoi ne répondant pas strictement à ces critères entraînera la disqualification de l'auteur de la nouvelle.

PRÉSENTATION

Article 6 :

Chaque nouvelle envoyée :

- > Sera dactylographiée.
- > Se composera d'au minimum 2 pages et d'au maximum 4 pages (1 recto verso = 2 pages).
- > Sera imprimée en recto-verso
- > Proposera une suite cohérente à l'un des deux sujets.
- > Commencera impérativement par la dernière phrase de l'incipit choisi, recopiée intégralement.

- > Comportera un titre.
- > Sera imprimée dans une police lisible, en couleur noire uniquement.
- > Ne comportera aucune illustration ni décoration.
- > Les pages de chaque nouvelle seront numérotées (1/4, 2/4, 3/4, 4/4).

- > Aucun élément permettant d'identifier le candidat (nom, note manuscrite) ou son établissement ne devra apparaître sur les nouvelles.

SELECTION DES NOUVELLES

Article 7 :

Ce concours se déroulera en deux étapes :

- L' étape académique ouverte à tous les candidats
- L' étape nationale, réservée aux 1^{ers} lauréat.e.s de l'étape précédente.

1/ L'étape académique

Article 8 : Composition des comités de sélection des nouvelles :

- Pour chaque académie dénombrant plus de 50 participants, un jury académique, constitué par les rectorats d'académie concernés, se réunira afin de choisir les 5 textes lauréats de l'académie et les classer du 1^{er} au 5^e. Aucun ex-aequo n'est possible.

- Les académies dénombrant moins de 50 participants seront regroupées dans des sections « inter-académiques ». Les textes des candidats seront répartis de manière homogène au sein de jurys dits « inter-académiques » constitués par l'association Étonnants Voyageurs.

Seuls les auteurs des textes classés 1^{ers} de chaque groupe participeront à la finale nationale.

Article 9 : Prix des lauréat.e.s académiques

Les lauréat.e.s classés 1^e, 2nd, 3^e, 4^e et 5^e de chaque académie recevront un diplôme et un livre, et verront leur nouvelle publiée sur le site internet du festival. Les lauréat.e.s recevront leur récompense par courrier, sous cinq semaines.

Les lauréat.e.s arrivés 1^{ers} de leur académie verront de plus leur nouvelle publiée dans un recueil broché édité à 10 000 exemplaires.

Article 10 : Diffusion des résultats

- Les noms des lauréat.e.s de l'étape académique seront diffusés sur le site internet du festival courant avril 2022. Aucune annonce individualisée ne sera faite auprès des candidats non lauréats.

2/ L'étape nationale (réservée aux 1^{ers} lauréat.e.s de l'étape académique)

Article 11 :

Le jury national 2022 sera présidé par Jean-Philippe Jaworski et constitué de partenaires et amis du concours, ainsi que de professionnels du monde de l'édition. Ce jury établira un classement des textes et élira les 3 lauréat.e.s nationaux.

Article 12 : Prix des 3 finalistes nationaux

1/ Une invitation à participer au Festival « Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2022 », du 4 juin au 6 juin 2022, avec deux membres de leur famille. L'ensemble des frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

2/ Un diplôme et une dotation en livres qui leur seront remis au cours d'une remise des prix organisée pendant le festival.

3/ Une rencontre avec Jean-Philippe Jaworski et une Master Class d'écriture avec des professionnels (Auteurs et éditeurs) pour retravailler les nouvelles.

POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Article 14 :

La valeur globale des prix académiques et nationaux s'élève à un montant de 5 000 euros minimum.

Article 15 : Droits de diffusion des nouvelles

Les participants autorisent l'association «Étonnants

Association loi 1901 « Étonnants Voyageurs • Siège social : 24, av. des Français Libres • 35000 Rennes
Tél. 02 99 31 05 74 • concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com •

www.etonnants-voyageurs.com

Voyageurs» et ses partenaires à publier leurs textes (en mentionnant le nom de l'auteur) dans tout support assurant la promotion et la publicité de ce concours, sans contrepartie financière.

Article 16 : Clause d'annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisation devait être conduite à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

Article 17 :

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement en écrivant à l'association (remboursement du timbre au tarif lent sur demande):

Concours de nouvelles
Festival Étonnants Voyageurs
24, avenue des Français Libres
35000 Rennes

ou à l'huissier chez qui il a été déposé :

S.E.L.A.R.L. NEDELLEC - LE BOURHIS - LE-
TEXIER - VETIER - ROUBY
Huissiers de Justice associés

20, rue Jean-Marie Savatte BP 33 35260 CANCALE
ou 2 Avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

Article 18 :

La collecte et le traitement de données à caractère personnel, sont réalisés conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés ». A ce titre, ce traitement fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1798666. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'association ETONNANTS VOYAGEURS garantit à l'utilisateur un droit d'opposition, d'accès et de rectification sur les données nominatives le concernant. L'utilisateur a la possibilité d'exercer ce droit par courrier au siège de l'association ETONNANTS VOYAGEURS 24, avenue des Français libres, 35000 Rennes (ou par simple email à concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com)